

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE

*1 quai du 1^{er} Dragons
89300 JOIGNY*

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Délibération n° ADM / 2025 / 4 : Adoption du statut de « Partenaire associé » aux contrats opérationnels de mobilité du Nord de l'Yonne et du Grand Sénonais

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 9 octobre à 14h30, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**DATE DE LA
CONVOCATION :**
29 septembre 2025

**NOMBRE DE
DELEGUES :**
En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 16

**SECRETAIRE DE
SEANCE :**
Frédérique COLAS

TITULAIRES PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre BARRET
M. Éric BERTHAULT
M. Marc BOTIN
M. Paul-Antoine de CARVILLE
M. Jean-François CHABOLLE
Mme Frédérique COLAS
M. Michel GRASS
M. Michel JOUAN
Mme Nicole LANGEL
Mme Simone MANGEON
M. Luc MAUDET
Mme Nadège NAZE
M. Nicolas SORET
M. Thierry SPAHN

SUPPLÉANTS PRÉSENTS :

M. Guy BOURRAS
M. Philippe FONTENEL

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Dominique BOURREAU
M. Jérôme CORDIER
M. Pascal CROU
Mme Catherine DECUYPER
M. Grégory DORTE
M. René FOUET
M. Jean-Luc GIVORD
M. Sébastien KARCHER
M. Marcel MILACHON
M. André PITOU
M. Gilles-Maximes POIBLANC
M. Gilles SABATTIER
M. Lionel TERRASSON

Contexte :

Renforcée dans son rôle de cheffe de file de l'intermodalité par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, la région Bourgogne-Franche-Comté œuvre à coordonner les compétences en matière de mobilités de l'ensemble des autorités organisatrices de ses territoires. Cette coordination se matérialise par la conclusion de deux Contrats Opérationnels de Mobilité pour le nord de l'Yonne :

- COM Nord Yonne sur le bassin de mobilité du Nord Yonne regroupant la CC Yonne Nord, la CC du Gâtinais en Bourgogne, la CC de la Vanne et du Pays d'Othe et la CC du Jovinien
- COM du Grand Sénonais sur le bassin de mobilité de la CA du Grand Sénonais

Pour ces premières moutures de contrats, la région a fait le choix d'orienter ses travaux sur le « porter à connaissance » de l'existant pour entreprendre dans un second temps une phase plus opérationnelle. Elle s'attache alors à identifier les offres, services et projets existants afin de définir des perspectives communes pour les territoires.

Dans un courrier en date du 19 mai 2025, la région Bourgogne-Franche-Comté propose au PETR du Nord de l'Yonne d'adopter par le biais de son assemblée délibérante le statut de « Partenaire associé » à ces deux contrats. Ce statut s'inscrit dans une logique volontariste visant à concrétiser la collaboration entre les acteurs des bassins partageants des enjeux de mobilités commun.

Validation du statut :

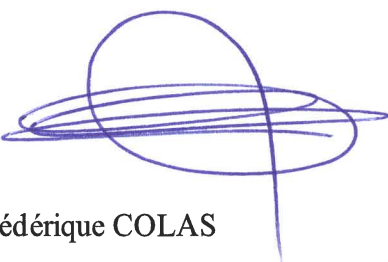
Vu le courrier de la Région-Bourgogne-Franche-Comté en date du 19 mai 2025 présenté en annexe.

Vu l'exposé du Président

Le Comité syndical, à l'unanimité :

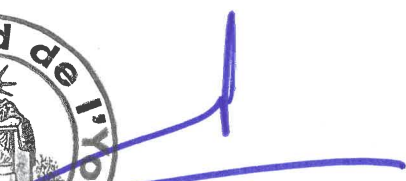
- **APPROUVE** le statut de « partenaire associé » aux deux contrats suivants : le Contrat Opérationnel de Mobilité Nord Yonne et le Contrat Opérationnel de Mobilité du Grand Sénonais.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre effective de cette délibération.

La secrétaire de Séance



Frédérique COLAS

Le Président



Nicolas SORET